



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le mercredi 16 juillet 2025

Les décisions de la commission permanente de juillet 2025 du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - Un « Fil d'Ariane » pour un contact prénatal universel précoce

10 % à 20 % des mères sont touchées par une dépression du post-partum dans les semaines qui suivent l'accouchement. C'est pourquoi les services de [Protection maternelle et infantile](#) mènent des actions préventives afin d'accompagner toutes les futures mamans. Parmi ces actions, le Département de Meurthe-et-Moselle va mettre en place avec l'agence Kalia le « Fil d'Ariane », un dispositif qui se donne pour objectif ambitieux le contact prénatal universel précoce.

Traduction : pouvoir contacter TOUTES les femmes qui ont déclaré leur grossesse en Meurthe-et-Moselle, afin d'évaluer leurs besoins, repérer les difficultés médicales, psychologiques, sociales et financières des familles et apporter une réponse adaptée. C'est un levier supplémentaire pour lutter contre les effets délétères des inégalités sociales sur le développement des enfants et la santé des familles.

PLAN VÉLO 54 - 2,5 M€ supplémentaires pour soutenir les collectivités dans le développement des mobilités douces

Avec l'adoption de son [Plan Vélo](#) en juin 2022, le Département de Meurthe-et-Moselle accélère le **développement des infrastructures cyclables** sur son territoire. En complément des aménagements qu'il conduit, il apporte son **accompagnement technique et financier** auprès des collectivités compétentes. 2 488 223 € de subventions ont ainsi été octroyées ce mois-ci. Parmi les réalisations qui sont soutenues : une passerelle levante rue Charles-III à Nancy, l'aménagement cyclable route de Blainville à Damelevières, un parcours cyclo-pédestre entre Laix et Morfontaine, le prolongement de la voie verte intercommunale des berges de l'Orne d'Hatrize à Conflans-en-Jarnisy, la liaison cyclable Méréville – Frolois – Xeuilley ou encore l'aménagement de la Véloroute 56 d'Arnaville à Villecey-sur-Mad.

APPUI AUX TERRITOIRES - Accompagner les initiatives locales pour des territoires vivants

Toujours au plus proche des territoires, le Département se tient aux côtés des collectivités, des associations et des organismes à but non lucratif pour les **accompagner dans leurs projets, au service des habitants**. Illustrations d'actions qui obtiennent ce mois-ci un soutien départemental grâce au dispositif [Appui aux territoires 54 \(AT54\)](#) : le Festi'Val porté par le Conseil citoyen de Mont-Saint-Martin, l'atelier thérapeutique de pratique théâtrale au CMP de Briey animé par la Cie du Bredin - Laurent Vacher, le projet *Le Pays du Saintois au fil du temps* du Foyer Rural de Tantonville, le Festival *La Palette* à Maron, le Salon du Polar "*Seille de Crime*" à Arraye-et-Han, l'École de musique de Blâmont, l'association Échec et Max de Saint-Max ou encore l'action de sensibilisation à la santé et à l'environnement de la MJC Lorraine à Vandœuvre-lès-Nancy. Côté investissement, les différentes enveloppes départementales permettent de soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics d'Hamonville, l'aménagement d'un verger partagé à Beuveille, la requalification des classes élémentaires à Giraumont, le renouvellement des aires de jeux de la commune de Saint-Nicolas-de-Port, ou encore la création d'un centre nautique pour l'aviron et le canoë-kayak par la commune de Pont-à-Mousson (200 000 €). La commission permanente a par ailleurs confirmé la subvention de 587 333 € pour la réhabilitation et l'extension du gymnase Europe de la Ville de Laxou.

Au total : 2,42 M€ de subventions votées ce mois-ci pour les projets des territoires.

Les **manifestations sportives** ne sont pas oubliées, avec une enveloppe de 26 000 €, pour soutenir notamment l'organisation de la BMX Jam à Toul (30-31 août), la 37^e édition de la Caldéniacienne à Chaudeney-sur-Moselle (7 septembre), le Tour de la Mirabelle (26-28 septembre) et l'Open Cristal Laser, tournoi international de jeunes professionnels de tennis organisé par le comité départemental à Villers-lès-Nancy (10-19 octobre).

HABITAT – LOGEMENT - Plus de moyens pour booster la construction et la rénovation du parc locatif

Le Département a mis à jour son règlement des aides à la pierre, dont il est délégataire pour le compte de l'État, avec des changements majeurs pour encourager le secteur du **logement social**. La commission permanente a décidé d'**élargir les champs d'intervention** pour répondre aux besoins spécifiques : grandes compositions familiales ou à mode de vie atypique, adaptation au vieillissement et à la perte d'autonomie, logement à destination des jeunes, rénovation énergétique, projets innovants ou à fort enjeu social. Mieux, le Département augmente sa subvention majorée aux bailleurs sociaux, **passant de 150 000 € par opération à 250 000 €**.

La [politique Habitat](#), c'est aussi **garantir aux habitants des conditions de logement dignes et un accès à l'information et aux droits**. Aussi, le Département soutient les missions du Centre d'amélioration du logement – Solidaire pour l'habitat (CAL-SOLIHA), de l'Agence interdépartementale d'information pour le logement (ADIL 54-55), de l'association Territoire de Longwy pour le Logement des Jeunes (TeLLOJe) qui s'occupe des mesures d'accompagnement social lié au logement, de l'association Si Toit Lien qui accompagne les ménages en situation de mal logement et de l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers de Lorraine.

EN BREF

ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT. Pour maintenir le dynamisme du partenariat avec le monde associatif et les collectivités et dans le cadre de son appel à projet « Biodiversité et paysages », le Département va soutenir le programme de recherche participative « CiTIQUE » du CPIE de Champenoux, qui vise à accroître les connaissances sur l'écologie des tiques et des agents pathogènes qu'elles transmettent, en associant chercheurs, citoyens et facilitateurs, ainsi que le déploiement des projets citoyens d'énergie renouvelable accompagnés par l'association Lorraine Énergies Renouvelables.

HANDICAP. Partenaire historique et majeur du Département, l'association AEIM-ADAPEI 54 accompagne et accueille 2 500 personnes, adultes et enfants, dans l'ensemble des territoires de Meurthe-et-Moselle. Après avoir défini ensemble de nouveaux objectifs stratégiques pour la période 2025-2029, les partenaires renouvellent pour un an une convention spécifique au titre de l'amendement Creton. Celle-ci vise à éviter les ruptures d'accompagnement des jeunes adultes handicapés en permettant un accueil adapté dans les établissements spécialisés.

ACTION SOCIALE. Les Intervenants sociaux en Gendarmerie (ISG) ont un rôle majeur dans la prise en charge et l'orientation des victimes et dans la lutte contre la récidive des auteurs de violence. Déjà engagé aux côtés de l'État, avec la mise à disposition de deux travailleuses sociales notamment, le Département de Meurthe-et-Moselle participe activement au renforcement du dispositif qui fait ses preuves depuis 2007 en Meurthe-et-Moselle. Un nouveau partenariat de trois ans vient d'être acté. Il associe également les intercommunalités et la CAF. Objectif : garantir une présence territoriale plus forte de ces professionnel·le·s, avec en perspective la création d'un nouveau poste dans le Lunévillois.

ÉDUCATION. En plus des collèges publics dont il a la gestion intégrale, le Département soutient également les collèges du secteur privé, dans leur fonctionnement comme dans leurs investissements. Ces derniers représentent 250 000 € en 2025 et concernent les travaux de sécurité et d'hygiène, les travaux d'aménagements pédagogiques et les travaux de grosses réparations.

INSERTION / JEUNESSE. Zéro jeune sans solution : c'est l'objectif du Département, qui renouvelle sa confiance aux six Missions Locales de Meurthe-et-Moselle à travers une subvention de 118 250 € pour 2025.

Un engagement spécifique pour l'insertion de toutes et tous qui se traduit également par un soutien affirmé aux Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) dans tous les territoires.

ÉDUCATION POPULAIRE. La défense de la liberté d'expression est un pilier de la République. En ce sens, mais aussi pour leurs actions d'éducation aux médias, de lutte contre les discriminations ou d'information locale de proximité, le Conseil départemental soutient les radios associatives de Meurthe-et-Moselle.

